



© B. Runtz / CAVP

**Bernard LAGNEAU**  
Pharmacien à Genlis  
Président de la CAVP

#### Avec la volonté de préparer l'avenir !

Chers confrères, j'ai le plaisir de vous adresser deux documents.

- L'*Annuaire des administrateurs* que vous avez élus lors des dernières élections de mars 2012. Ceux-ci m'ont confié la mission de présider le Conseil pour trois années supplémentaires. Elles seront mises à profit pour préparer celles et ceux qui seront amenés à remplacer les administrateurs les plus anciens dont je fais partie. De nouveaux visages apparaissent au Bureau exécutif, chargés d'apporter leurs idées et leur enthousiasme tout en s'enrichissant de l'histoire de la CAVP.

- Les *Chiffres clés* vous donneront une vision synthétique de l'articulation de nos régimes, des cotisations et des prestations, ainsi que des données financières de notre institution.

Je profite de cet envoi pour vous tenir informés des dernières actualités de votre Caisse de retraite. Très bonne lecture à tous !

#### ► La CAVP à votre écoute

Cet été, nous avons été interpellés par l'un de nos confrères sur le niveau très élevé de ses cotisations obligatoires par rapport à ses faibles revenus actuels (effet de seuil). Nous avons décidé de réunir, le 25 octobre, une Commission d'étude sur cette question. Il s'agit pour nous d'apporter une réponse à une question légitime, qui peut concerner d'autres confrères qui ne se seraient pas manifestés.

#### ► Mensualisation du paiement des pensions

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les pensions de retraite seront versées mensuellement à terme échu (les pensions restant liquidables trimestriellement). Cette disposition n'est pas facultative ; la loi la rend obligatoire à compter de cette date. Vous devez savoir que le coût de son application est de l'ordre de 15 millions d'euros, hors frais de gestion administrative. Ces 15 millions d'euros représentent le manque à gagner en termes de produits financiers résultant du versement anticipé des pensions.

#### ► La CAVP investit pour l'avenir

Après l'acquisition en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) de Kaleido, un immeuble de bureaux et de commerces de 6 200 m<sup>2</sup> situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement parisien au sein de la ZAC Paris Rive Gauche, la CAVP a acheté en juillet dernier un immeuble au cœur de La Défense. D'une surface de 10 200 m<sup>2</sup>, Praetorium présente de hautes qualités environnementales. Il détient notamment le record de la plus faible consommation électrique du parc tertiaire de La Défense (60 kWh/m<sup>2</sup>), premier quartier d'affaires européen.

#### POUR NOUS JOINDRE

CAVP  
45, rue de Caumartin  
75441 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 42 66 90 37  
Fax : 01 42 66 25 50  
Courriel : [cavp@cavp.fr](mailto:cavp@cavp.fr)